

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2026/46**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	35

Date de la convocation
13/04/2026

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-six, le lundi 27 avril à 17 heures 30 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaients Présents (32) : Josepha ALBERTINI - Chantal AMBROSI – Jérôme ASTOLFI - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI –Joseph GALLETI – Augustine GARIBALDI – Jean Charles GIABICONI –Christophe GRAZIANI – Isabelle GUIDONI – Ange LAMBERTI – André LUCCIONI - Marylin MASSONI – Corinne MATTEI - Jean-François MATTEI - Jean-Marc MATTEI – Jean MAZZONI - Paul MILANI – François MONTI - Rose MONTI - Angèle NERI – Joseph OLIVA – Alain PASQUALINI - Pierre Antoine PASQUALINI - Anne POLI - Frédéric RAO – Alexandra SAMPIERI - Marie Anne SIMON – Clément TOLAINI – Hervé VALDRIGHI

Pouvoirs (3) : Paule ALBERTINI donne pouvoir à Isabelle GUIDONI – Paul ALFONSI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Patrick GIGON donne pouvoir à Jean-Charles GIABICONI

Absents (2) : Pierre NATALI - Jeanne Baptiste SAVELLI –

Objet de la délibération : Budget primitif – Exercice 2026 – Budget TRANSPORT M43 (40001)

Monsieur André LUCCIONI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2221-1 et suivants, L.1612-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable aux services publics de transport,

Vu la délibération n° 2025-106 en date du 21/10/2025 portant création du budget annexe Transport à compter du 1er janvier 2026,

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu le 09/04/2026,

Vu le rapport de présentation du budget primitif 2026,

Vu les états annexes réglementaires,

Considérant que le budget annexe Transport constitue un service public industriel et commercial devant faire l'objet d'un budget distinct,

Considérant que le budget primitif 2026 constitue le premier budget de ce service ouvert au 1er janvier 2026,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel conformément à l'article L.1612-4 du CGCT,

Considérant que les inscriptions budgétaires sont sincères et permettent d'assurer le fonctionnement du service ainsi que la réalisation des investissements prévus,

Considérant la participation du budget principal au financement du service (subvention d'équilibre),

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE : _____
Et publication ou notification
DU : _____

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20260427-2026-46-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2026

Après avoir examiné le budget primitif 2026 « Transport » (M43) de la Communauté de Communes Marana Golo

Le conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2026 du budget annexe transport (M43) arrêté comme suit :
 - Section de fonctionnement
 - Dépenses : 690 610.00 €
 - Recettes : 690 610.00 €
 - Equilibre réel
 - Section d'investissement
 - Dépenses : 190 000.00 €
 - Recettes : 190 000.00 €
 - Equilibre réel

- PRECISE que le financement du budget annexe Transport repose notamment sur :
 - Les contributions publiques (subventions, participations),
 - Une participation du budget principal destinée à assurer l'équilibre du service.

- AUTORISE le Président à procéder à l'exécution du budget

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Monsieur Jean DOMINICI